Hautmont en qualité de cisailleur et prenait pension chez M. Camille Georges, rue Saint-Michel.

Auguste Degroot, âgé de 22 ans, né à Audeghem (Belgique), est un homme non intelligent qui ne sait pas prononcer deux mots de français, cependant qu'il habitait Hautmont depuis déjà quatre années. Imberbe, le visage pâle, les cheveux très noirs, il mesure environ 1 m. 60, était journalier sur la scierie, à l'usine de la « Providence », et habitait également chez Camille Georges.

Le troisième est un compatriote de Claeys — son pays, si l'on préfère. Emile Decorte, il est âgé de 18 ans. Le visage imberbe comme Degroot, il avait autrefois pris pension chez Camille Georges, mais, depuis quelque temps, ne travaillait plus : Il était devenu bohème, soulait parfois rue de la Fontaine, à d'un bon type pour lui payer un *Glassbier* notamment à la recherche de la *Fortune*, couchait à l'enseigne de la belle étoile, enfin toutes les rôdeurs du Jus-Fermé — du vol, de l'assassinat et de la guillotine.

Avant le crime

A Grattières-Hautmont, à l'extrémité de la rue de la Rocaille, lundi le *Rembiai*, se trouve une petite maison aux murs sales, lézardés en pierres et briques, couverte en tuiles, dont le toit se trouve par derrière au niveau de la voie du chemin de fer particulier à l'usine de *la Providence*. Par devant, deux portes, deux fenêtres munies d'épais volets un trottoir en pierre bleue avec un petit treillage en bois ; contre le mur, une vigne dépendant des feuillages et ses rameaux sur la façade entière ; une fenêtre de grenier, deux petites lucarnes. A quelques mètres en avant, une forte rampe où y est de laquelle coule une claire fontaine — la fontaine du crime, depuis lors — embragée par de grands arbres touffus qui suffisent à donner un air paisible, calme champêtre, à ce coin de terrain où s'amoncellent incessamment les débris, les scories, les matériaux inutiles de l'industrie sidérurgique.

Depuis environ trente ans, cette maison qui appartient à la société la *Providence*, était occupée par le ménage Viard, dont le mari — Viard Joseph, âgé de 69 ans, doublier ayant longtemps habité Bruxelles-Molenbeek, — était garde de nuit à cette usine. Sa femme, Domitilde Molle, d'une taille au-dessus de la moyenne, d'une force peu commune, avait un an de moins que lui et comptait donc 68 années. Ces braves gens étaient heureux, ils vivaient modestement mais tranquillement, lorsque leur perte fut conjurée par trois bandits qui nous occupent et pour qui l'expiation déjà commence.

Quel fut le mobile du crime? Indubitablement le vol et peut-être, aussi, la vengeance. Il paraît, mais la chose n'est pas bien établie, que Claeys avait vu la femme Viard sortir de la *Providence*, son tablier rempli d'argent. De plus, au commencement de mai — l'audition de témoins de la rue de la Rocaille l'a prouvé. — Claeys étant occupé à travailler au *rembiai*, vint chercher de l'eau avec une vieille et sale marmite, à la fontaine voisine. Mme Viard lui dit que sa marmite n'était pas propre, que s'il était vrai qu'il ne mangeait pas les cochons avec de l'eau claire, cela pourrait ne pas être du goût de tout le monde, et lui proposa de lui prêter un bol — un tapin comme on dit communément. Mais Claeys fut sans doute blessé dans sa dignité.

— Godfardomm de vieille sorcière, s'écrie-t-il, mon marmite il être beaucoup moins salle que ton tête, salte...

Et comme Mme Viard lui paraissait pas encore convaincu par cette démonstration... parfaitement... Le brigand grelin ajouta :

— Spèce de hodverdomm louric, y digue schmonle... quausse que te veux encore attendre deux semaines, savez vous, je le... fi-cherai vot' tiete d'dins l'eu...

C'est de ce jour, presque certainement, que Claeys condamna à mort la femme du garde. Aussi, le 25 mai dans l'après-midi, il se concerta avec ses compatriotes et amis, Degroot et Decorte, qui trouvaient de leur vie monotone et manquant à l'intérêt.

Que fera-t-on bien pour se distraire?

Amateur d'inédit, l'un d'eux propose de tuer une vieille femme habitant une ferme voisine de Boussières, mais Claeys avait son idée : « Non, pas la. dit-il avec autorité, je connais un bien meilleur coup : la veille Viard, rue de la Rocaille, est seule toute la nuit et je l'ai vue le jour sortir de la *Providence* avec un tablier rempli de sous » Pas bêtes pour une *mastique*, sans préjugés ni parti pris, Degroot et Decorte acceptent cette proposition et il fut convenu, secondé, ils partirent se concerter derrière l'usine St-Martel. Là, il fut décidé que le coup se ferait vers six heures du soir, à la fin de la réputation de l'harmonie municipale qui attirent écouter. A 10 heures, le trio s'amène rue de la Rocaille, mais il y a encore de la lumière à l'intérieur. On entend des voix dans la maison. En effet, un peu avant neuf heures, le préposé des douanes Delrive étant venu pour chercher un canari que Mme Viard envoyait au lieutenant des douanes, cette dernière la *bonne femme* en conversation avec le nommé Louis Delplace et sa femme Joséphine Legrand, qui étaient venus les apporter de cafés belge. On le sait le lendemain, lorsqu'on arrêta Delplace, dont l'innocence complète et évidente fut d'ailleurs presqu'aussitôt reconnue.

La scène du meurtre

A dix heures du soir, il n'y avait donc pas encore « gêne ». Claeys et Cie s'en vont en attendant, un peu prendre le frais au long de la Sambre, tandis que Degroot reste caché dans les arbres voisins de la maison pour faire le guet. Aussitôt le départ de la famille Delplace, Degroot cache ou va chercher ses camarades et les prévient que le moment est venu de se mettre à l'ouvrage courageusement. Tous trois montent sur le remblai derrière la maison, et Decorte grimpe sur le toit, aidé par ses amis, à qui il passe les tuiles à mesure qu'il enlève celles nécessaire à son passage. Cette première besogne accomplie, Decorte descend dans le grenier. Degroot va se placer à une certaine distance pour parer à toute surprise, Clayes retourne par devant la maison et se tient près de la porte. Dans le grenier, Decorte cherche cependant le chemin des rez-de-chaussée, mais l'escal er est masqué par une trappe s'ouvrant de dessous en dessus, il n'a pas de lumière : « Il n'y a pas moyen, » crie-t-il à Claeys, en dansant sur le plafond.

Mais, Mme Viard, réveillée par les ébatements de son chien et par tout ce vacarme, sautait en chemise à bas de son lit, et, pour son malheur, cherche son salut dans la *fuite*.

Sans prendre le temps de s'armer, de passer un seul vêtement, elle ouvre sa porte et se précipite dans la nuit. Mais, de l'autre côté du petit treillage en bois placé à un mètre de la façade, Claeys l'attend et le saisit à la gorge. A l'assaut la victime se malmeurse dans un formidable et suprême cri de terreur qui fut entendu de plusieurs cabarets situés à quelque distance dans le haut de Grattières. Elle recule, se jette, pour s'échapper, sur le treillage ; elle veut franchir la petite balustrade, a déjà une jambe sur-jesus, mais à ce moment Claeys la ressaisit et d'un seul coup la renverse.

C'est ce qui explique pourquoi Mme Viard avait de fortes égratignures à une cuisse — égratignures reçues dans le mouvement de bascule sur le sommet de la balustrade.

Dès lors, tout est bien fini pour elle et le but désiré qu'elle veut soutenir, ne doit retarder sa fin que de quelques instants.

Claeys en main un vieux ciseau de menuisier ramassé sur le remblai : d'un bras vigoureux, il lui en applique de violents coups sur la tête, tandis que de sa main gauche il l'étrangle.

Décorte, ressorti du grenier, ramasse deux briques et arrive à son tour : il donne une brique à Claeys, et assenant en meurtrissures que en cadence, à la façon des paveurs démolameurs, ils frappent et ils retrappent, éprouvant une jouissance complète à sentir les convulsions d'agonie, de leur victime, ses spasmes de douleurs, à respirer l'odeur du sang, de son sang humain qui les éclabousse et les barbouille.

Degroot qui s'ennuyait dans son service de surveillance. Intervient enfin : Mme Viard, aux trois quarts morte, bougeait encore ; il l'empoigne par les jambes, Claeys par les bras et ensemble, ils la portent vers la fontaine. Arrivés sur le bord de l'eau la vieille qui a décidément la vie dure, se permet encore de bouger. Les trois bandits furieux, avec une obstination semblable, devient enragé : il frappe encore à tour de bras sur le pauvre corps au cri sanglant : d'un violent et terrible coup de pioche, il lui enfonce le bras dans les organes sexuels, puis, un rictus aux lèvres, bavant, écumant, sur sa victime, il la assaisi dans ses bras de bête fauve et la précipite la tête en avant dans la fontaine. Il y enfonce. Il l'y entasse à coups de pieds, selon son expression, il la fait boire un bon coup, puis il se retire coulant Claeys et un homme heureux. Il a été le vainqueur, une vieille femme s'était permis de l'interpeller, elle devait mourir elle était morte.

Après le crime

Claeys et Degroot vont alors retrouver Decorte qui s'est déjà mis en mesure de procéder dans la maison à l'œuvre du bouleversement général.

Tout est littéralement mis au pillage : dans la première chambre, les tiroirs de la commode sont jetés à terre, retournés, bouleversés ; l'armoire est vide aussi ; sur le carreau gisent, dans un mélange inouï, les sacs de cafe, de riz, de sel, les instruments de cuisine à casserole.

Par ci, par là, on marche sur des pruneaux que Mme Viard avait achetés pour faire la tarte le dimanche suivant, jour de la ducasse.

Dans la chambre à coucher, le désordre n'était pas moindre : le linge des armoires était jeté pêle-mêle, le matelas du lit renversé les paillasses ouvertes, fouillées, le crin arraché : sur le mur, d'énormes taches d'encre que les visiteurs nocturnes s'étaient amusés à briser, et à terre, de grandes quantités de coquilles.

Le vol était bien le mobile du meurtre, mais comme dans toutes les affaires de ce genre, il y a encore eu un des voleurs qui a été volé. Degroot qui, pour tout butin, eut un paquet de sucre blanc dont plusieurs morceaux furent retrouvés le long du chemin de halage et un pardessus qu'il revint ensuite à Claeys pour 10 fr. tandis que celui-ci avait partagé avec le troisième larron une somme de six à huit francs que cette découverte par eux dans un coin.

Il n'est pas besoin d'assurer que les noctur nes visites leurs espéraient trouver un magot beaucoup plus considérable.

Enfin le partage terminé, les associés referment la porte et se dirigent vers la Sambre. Arrivés sur les bords, ils se séparent : Decorte qui est pourvu de deux pistolets volés *sur la cheminée, mais dont ils se débarrassera* bientôt en les lançant dans la Flamenne, prend à gauche se dirigeant vers Jeu-les-Bois. Mauberge et la Belgique ; les autres tournent à droite se dirigent vers l'église d'Hautmont. Claeys a un gros ballot d'effets qu'il trouve compromettant ; il le jette dans les loupe, des sauvages de de l'Amérique du Sud et des anciens écumeurs de Cartignies. Il va le cacher dans le bois Lelioux sous des tas de fagots, pendant que Degroot, plus après de la cinguerie, puis de retour de cette nouvelle expédition, ils rentrent tranquillement se coucher. Il était alors, aussi que l'a pu en témoigner Camille Georges, environ 2 heures un quart.

Constatation et enquête

Le jeudi 26 mai, jour de l'Ascension vers 4 heures du matin, un voisin nommé Buffin allait chercher de l'eau à la fontaine, fut épouvanté en apercevant au fond de l'eau limpide, le cadavre d'une femme vêtue seulement d'une chemise. Il courut à la vase, la tête presque au-dessous de la petite passerelle, le corps presque plié en deux. Il appela de toutes parts, les accourut et on reconnut la morte pour la femme du garde de la *Providence*.

Y avait-il suicide ? Non, car devant sa demeure s'étendait une large mare de sang : sur le sol on apercevait la traînée du corps, on retrouvait son bonnet tout teinté de rouge.

A 11 heures du matin, le Parquet d'Avesnes composé de M. Bataillon, procureur de la République, M. Cordier, juge d'instruction, M. Dubois, commis-greffier, arrivait à Grattières et, après constatation des lieux, faisait retirer le cadavre de la fontaine où il se trouvait encore. Puis, l'enquête commençait ; redirons-nous ses étonnements, les précautions qu'il prenait, les recherches qu'il ordonnait ? Sous direction, les nombreux interrogatoires, les noms de ceux qui furent tour à tour soupçonnés ou par la méfiance publique dénoncés ? A quoi bon ? leur inconsistance fut aussitôt proclamée et bien que le devoir du juge d'instruction ait été d'épuiser toutes les pistes, il ne s'est jamais égaré sur une fausse, aussi, le grand mérite de M. Cordier en toute cette affaire, sera d'avoir montré en même temps que la sagacité la plus grande, une persévérance rare, de n'avoir pas cessé le dossier au bout de quelques mois d'infructueuses recherches, de ne s'être pas découragé, d'avoir conservé Claeys sous les verroux.

Ce qu'il y a eu de particulièrement curieux dans tout le cours de l'instruction, c'est le sang-froid dont ont fait preuve les coupables ainsi que la parfaite quiétude qui régnait parmi ceux de leurs compatriotes au courant de la chose, pour ne pas les trahir. Dans une ville comme Hautmont où il y a une population flottante, une population nomade considérable, il est toujours très difficile de découvrir l'auteur du moindre méfait ; à plus forte raison pour un délit dans lequel, outre la peine capitale et celle des travaux forcés à perpétuité. Le jeudi matin, en présence du Parquet, Claeys et Degroot se trouvaient dans la foule accourue sur le lieu du crime. Il est commentant, ils faisant courir le bruit que des fraudeurs de Grattières devaient en savoir long et bien repris et propagé par la population flamande, et point de faire soupçonner *Pichouis* et Trelly qui, par malchance, étaient justement passés vers minuit levant la maison Viard, porteurs de ballotins de tabac à destination d'Aulnoye.

Les criminels ne savent pourtant jamais bien prendre leurs précautions : la prison les typnotise, la justice les attire invinciblement ; toujours, par quelque point, il faut qu'ils se trahissent. Si, suivant l'exemple de Decorte qui avait pris la poudre d'escampette après avoir démontré habilité des vêtements du garde Viard, Claeys et Degroot avaient gagné la Belgique également, il est bien probable qu'ils seraient restés inconnus ; dans tous les cas, puisqu'on n'aurait pu les extrader, vu leur nationalité, ils n'auraient pu recevoir sur le théâtre même de leurs exploits, le châtiment exemplaire qui les attend.

Le samedi 28 mai, au moment où notre vendeur arrivait à Hautmont, Claeys se précipitait en courant sur le journal le Pays avidement, s'intéressait tellement que Georges lui dit :

— Est-ce que c'est toi qu auras fait le coup?

Claeys ne répondit pas, mais le lendemain à la suite d'une discussion, Georges en fait à ta publicité : Claeys le frappait avec son baluchon, en lui disant qu'il allait trouver les gendarmes, mais il n'en avait garde comme bien on pense.

Il s'en allait dans le bois Lalous, remettait tous les effets du garde Viard dans sacs sur avec les siens et d'après ses dires allait prendre un bain pendant lequel on lui volait tout son paquet. Il passait plus probable que, dérangé, rencontré par un passant, se doutant que le pays était soulevé par son affreux crime, il aura tout simplement préféré aller oser se charger de son butin. En fin de compte, Claeys partit pour Berrheim, embrasser ses parents, dire bonjour à son ami Dupuis, et y resta vingt-quatre heures. Mais pendant ce temps, un ouvrier se rendant à son travail, découvrait tout le paquet dans le bois de Bouzies et s'empressait de le porter à la gendarmerie ; dans les plis des effets, on trouvait les débris du livret militaire de Claeys et une lettre de sa mère Cécil, lui disant de venir à la maison lorsqu'il n'aurait plus de travail à Hautmont.

Après son voyage à Berrheim, Claeys avait sans doute l'intention de revenir chercher son sac, mais des amis restés dans la place le tiennent au courant des événements, et il rentre en France en passant par Lille au lieu d'employer son chemin habituel. Il se rend à Creil pour travailler, mais quand il arrive chez sa sœur, il rencontre les gendarmes qui lui exhibent le mandat d'arrêt décerné par M. le procureur de la République d'Avesnes et procèdent à son arrestation immédiate. Le surlendemain, Claeys était à la maison d'arrêt d'Avesnes, huit jours plus tard, il était conduit à Hautmont où on lui faisait renouveler *toutes ses pérégrinations* dans le bois de Boussières, et des lors l'interminable défilé des témoins commençait dans le cabinet d'instruction.

Les aveux de Degroot

Passant sous silence les diverses arrestations ou plutôt les interrogatoires opérés en vertu de dénonciations calomnieuses ou de simples soupçons, arrivons au dénoûment. On sait qu'un nommé Matheuw avait été arrêté à Cassel, presque simultanément avec Claeys. Matheuw avait fait la noce avec l'assassin après le crime, avait suivi quitte subséquemment la commune et était l'objet de *témoignages fort compromettants*. Il était cependant complétement prouvé qu'il avait quitté ce so i trempé dans le drame. Lorsqu'il fut remis en liberté, Degroot vint alors le remplacer à la prison.

— Je n'ai pas quitté Degroot de toute la soirée disait Claeys. Nous sommes allés écouter la musique, puis nous sommes rentrés nous coucher, tout le reste c'est des mensonges.

— Je n'ai pas abandonné Claeys une seule minute la veille du crime, nous avons bu des chopes et en bien du plaisir. Il était 10 heures et demie quand nous sommes rentrés, répondit alors Degroot à un interrogatoire.

On devine quelle fut la conclusion du magistrat instructeur : si Claeys était coupable, que Degroot ne l'a pas quitté le jour du crime, c'est que Degroot est coupable aussi. Donc, en prison...

Degroot à l'ombre, le mystère qui planait encore partiellement sur tout cela vint à se dissiper complétement grâce à une logique circonstance. Les deux bandits se maintenaient toujours dans leurs dénégations ; aux charges qu'on leur objectait il répondait invariablement que c'étaient des *mensonges* ou ne répondait rien du tout, mais le moment point d'une vie encore le meilleur système, — lorsque dans le courant de décembre, Degroot tomba gravement malade. Il ne se gêna pour rien, il ne ménagea pas ses paroles, ne laissant aucun espoir de guérison — il parait que c'était la fièvre typhoïde — et, bientôt à l'article de la mort, Degroot demanda à se confesser. On fit quérir le curé de Ramousies qui parle le flamand, et enfin, le mercredi 21 décembre, M. l'abbé Lecigne fut porté les derniers sacrements. Mais après avoir reçu communé, le moribond exprima le désir de parler au juge d'instruction, qui se rendit à son chevet avec le Procureur de la République, son commis-greffier et le gendarme Nevejans comme interprète juré.

Ce fut un instant solennel. Il était 9 heures du soir ; dans la grande et lugubre salle de l'infirmerie pénitentiaire tristement éclairée par la lueur blafarde des lampes, Degroot râlait déjà, un chapelet noué au cou, un crucifix sur la poitrine, prêt à la peur de l'Enfer....

— Je demande pardon à Dieu et aux hommes, dit-il d'une voix éteinte, du crime auquel j'ai participé.

Degroot fit alors le récit détaillé du crime tel que nous venons de le rétablir et fixit exactement d'une manière ressemblante le procès-verbal de ses déclarations.

Comme il ne devait pas passer la nuit, il n'y avait pas de temps à perdre pour obtenir de lui véritable aveu. Dans la prison Claye était déjà couché et dormait d'un profond sommeil : on alla le quérir et on l'amena à l'infirmerie. Il ne se doutait pas que Degroot parut se ranimer tout à coup, il s'assit sur son séant et, tandis que ses lèvres noircissait à vue d'œil, que son visage se décomposait, il fixait Claeys de son long bras déchaîné, puis, le doigt étendu, parla ainsi de sa pauvre voix entrecoupée et mourante que Nevejans traduisait au fur et à mesure.

Misérable, c'est toi la cause que je suis ici.... Mais.... je te pardonne et je prie... le bon Dieu de.... te... pardonner.... le crime infâme que tu a commis. Tu sais bien... que tu l'as frappée... pourquoi mens-tu, tu l'as portée dans la fontaine. Ah!... Misérable... Je meurs...

Et Degroot épuisé retomba sur son lit. Mais il ne devait pas mourir. Le lendemain, il allait mieux et maintenant il est complétement guéri. Devant cet aveu formel, le jeune Claeys dut finir par avouer, toutefois sous certaines restrictions. Decorte a fait à Brèges, où il a arrêté à la suite du récit de Degroot des aveux complets.

La pêche en eau douce

Dans le compte-rendu de notre numéro du dimanche dernier il a été fait omission de la Société de Maisons qui était aussi représentée.

Depuis, plusieurs autres sociétés se sont excusées de ne pouvoir prêter leur concours et nous regrettons de ne pas les citer.

La Société de Cambrai qui a pêche constituée, venait d'envoyer son adhésion officielle, comme déjà cent sociétés. C'est un jeu désormais. Cette société est appelée à un avenir peu ordinaire, tant à cause du nombre des pêcheurs qu'elle arrivera à grouper que du bassin que les éléments dont elle est composée.

Elle sera l'un des plus beaux fleurons du symbiosi et contribuera à la prospérité de la Belgique.

Les grands journaux ont commencé à en parler et à en faire quelques revendications.

La Société de Maisons, près la Bassée a aussi adhéré au syndicat. M. Lazar, son président, est un ouvrier qui rendra certainement des services dans sa région, par la surveillance qu'il aura faite exercer.

***

Une médaille en argent, grand module, a été vendue au gendarme Mallien, de la brigade de Saint-Amand. Remise à ses chefs elle lui est aujourd'hui parvenue en suivant la voie hiérarchique.

Un syndicat regrette de ne pas être toujours informé des prises que font les gendarmes, il lui échappe ainsi bien des occasions de récompenser ces braves qui sont à coup sûr les meilleurs défenseurs des lois concernant le braconnage.

***

Demain, mardi, réunion du comité, comme d'usage, à huit heures, 10, rue de Béthune, tous les pêcheurs peuvent y assister, alors même qu'ils ne feraient pas partie du comité ou de la commission.

***

C'est dimanche prochain qu'aura lieu le concours de pêche à la ligne organisé par la société des Poissons-Rouges, sous le patronage et avec la subvention de la municipalité.

Le concours sera absolument gratuit, c'est-à-dire que les pêcheurs qui y prendront part ne verseront pas de mises.

Tous les pêcheurs de Lille sont invités à y prendre part.

Des invitations ont été envoyées aux sociétés du département et elles doivent y répondre nombreuses. Les sociétés du département du Nord, faisant partie du syndicat, ont également été invitées et beaucoup y viendront.

Les adhésions seront reçues jusqu'au samedi soir, à huit heures (dernier délai.)

Les prix se composent de 400 francs en espèces et de médailles frappées aux armes de la ville.

Voici comment ils seront distribués :

1re série (une demie heure)

aux pêcheurs qui prendront le plus grand nombre de poissons.

1er prix.	75
2e	50
3e	30
4e	20
5e	15
6e	10

7e une médaille de bronze grand module.

2e série (une demie heure)

aux pêcheurs qui prendront les plus poissons. Les mêmes prix que pour la première série.

Prix d'honneur, 3e série (une demie heure), concours réservé à MM. les présidents des sociétés pour le plus grand nombre de poissons.

1er prix, une médaille en argent grand module.

2e, une médaille en bronze grand module.

Les médailles suivantes seront en outre décernées aux sociétés venues au concours et ayant participé au concours, arrivons au dénoûment.

On sait qu'un nommé Matheuw avait été arrêté à Cassel, presque simultanément avec Claeys.

Matheuw avait fait la noce avec l'assassin après le crime, avait suivi quitte subséquemment la commune et était l'objet de *témoignages fort compromettants*. Il était cependant complétement prouvé qu'il avait quitté ce so i trempé dans le drame. Lorsqu'il fut remis en liberté, Degroot vint alors le remplacer à la prison.

1 médaille en argent, grand module, à la société la plus éloignée.

2 médailles en argent aux société les plus éloignées.

3 médailles en argent aux sociétés ayant la plus belle tenue.

2 médailles en argent aux sociétés ayant les plus belles buvettes.

Il importe que les prix, la beauté des médailles et enfin la gratuité absolue du concours sont des attraits auxquels n'assayant pas de résister les pêcheurs, aussi viendront-ils en grand nombre cette année comme d'habitude.

Inutile de leur promettre l'accueil le plus cordial. Ils savent qu'ils en tenir sur la façon dont les Lillois accueillent leurs hôtes.

Un conseil gratuit aux pêcheurs qui viendront prendre part au concours.

Le grand carré est une pièce d'eau fermée, on doit donc y pêcher comme sur mer dans ou en marais, les eaches qui conviennent sont les vers de vase et les petits asticots.

Pêche près de la surface avec lignes très fines et très légères, comme flotteur une toute petite plume, hameçon n° 20 ou 23, amorcer au pain mâché ou au son mouillé jusqu'à ce qu'il prenne.

Là-dessus, bonne chance à tous.

***

L'abondance des matières m'oblige à renvoyer à la semaine prochaine la suite de la *Culture des Eaux*.

C. DELALYS.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 3 juin

4e affaire

VOL QUALIFIÉ ET COMPLICITE

Dancette est condamné à **dix années de travaux forcés**.

Défenseur : Me Tourneur.

OBIT SOLENNEL

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré en l'église Notre-Dame, le lundi 6 juin 1898, à six heures, pour le repos de l'âme de Dame

Eugénie DILLIES

Veuve de M. Antoine-Aimable VAISSIER

décédée à Roubaix, le 4 avril 1898, dans sa quatre-vingt-six ème année, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Etat-civil de Roubaix

Du 4 juin

Naissances. — Camille Van den Daele, rue du Fort, 104 — Georges Verseghem, rue Solférino, 60 — Paul Minne, rue des Filatures — Germaine Van Cauteren, rue Jean Jaurès — Hector Delaporte, rue de Lens, 48 — Eugénie Candron, rue de la Chaussée — Robert Joseph, rue de l'Epeule, 39 — Argentine Vissens, rue Wait — Clément Cauchon, rue de Mouveaux — J. Rte Carpentier, Hôtel-Dieu — Céline Florin, Hôtel Dieu — Juliette Deny, Hôtel Dieu — Alphonsine Poupaert, rue de Wagram — Julien Vandoeuren, rue de Wagram — Denis Lehembre, rue de l'Ommelet.

Décès. — Léon Struyve, 67 ans, rue des Anges, 111 — Gustave Debailly, 10 mois, rue du Fresnoy, 31 — Emile Perche, 13 ans, rue de la Lainière, 27 — Clémentine Dubus, 3 mois, rue de Pontelong — François Dubus, 1 an, rue de Béthune, 2 — Moïse Dubois, 15 jours, Boulevard de Beaurepaire, 1 — Fernande Courmain, 1 an, rue Jacquart, cour Mathieu — Jules Dupont, 2 ans, rue de Lannoy, 2.

Publications de Mariages — Entre Henri Toellenl, dépositaire, Marie Harry, soignantes — Pierre Fanniel, chauffeur, rue Wait et Jeanne Marie Lusserande — André Dubois, tisseur, rue Marie Mullier, bobineuse — André Fanniel, rue du comm. A. Angers et Jeanne Fourquet — Jean Roubaix — Marie Vandenbossche, domestique et Marie Verbrugghe, servante — Jules Carpentier, fils de Léonia De Vendeuil, tis. — Théophile Dubois, gaz. boulanger et Marie Vanaerde, sa femme — Dupuis Pierre, maçon et Julie Pruvost, bobineuse — Léon Delrue, commis de magasin et Alice Tiesse, sans prof. — Louis Devreux, ajustoir et Berthe Dewez, sans prof. de la Lainière — Jules Sandrin, d'hotel, Roubaix et Hortense Bolin, ménagère, Tourcoing — François Coppens, tisseur, Roubaix et Catherine Vandenbroucke, s. p., Tourcoing — Julien Lebon, ingénieur, Roubaix et Marie Bonnet, ménagère, Roubaix — Jules Dupuis, fabricant de Nathalie Beun, divorcée — Maurice Lam, peintre, Roubaix et Adeline Pavaut, sans prof. — Jules Bertrand, employé de chemin de fer, Lille et Flore Vasnet, bobineuse, Lille — Georges Vandekerkove, monteur en fer et Sophie Tempelaere, sans prof. — Narcisse Dumortier, employé de douane et Marie Cadermann, journalière à Wattrelos — Guillaume Prick, tuileur-fil, Roubaix et Julie Dedecker, s. p. à Menin — Emile Calsiaux, surveillant, Wattrelos et Marie Devos, piqueuse, Roubaix.

Etat-civil d'Hellemmes

Naissances du 26. — Angèle Sinnaert, sans profession — Marie Tolle, sans profession — Marie Tolle, sans profession — Cléthra.

Du 28. — Jules Devos, rue de la Paix — Julien Vandenbroucke, rue Sadi-Carnot — Georges Dupont, moulin Dupont — Fernand Gertrude, à la Place Verte.

Du 30. — Berthe Pardon — Arthur Soudeyns, rue Turbigo.

Du 31. — Marie Vervaeke, grand'rue — Jules Vandepoutte, rue de la Paix.

Du 1er juin. — Marthe et Lucien Dhalluin, rue du chemin de Lotiel — Hélène Demachère, section du Collège — Marie Vandamme, au Christ Dal.

Du 2. — Marcelle Vanrenterghem, rue Fraser — Ernest Degeuse — Pollet Charles.

Décès du 29. — Jérome Decoopman, 8 jours, rue de Sylvestre.

Du 29. — Eugène Drouart, 14 mois, section du Mont.

Du 30. — Charles Vanrenterghem, 23 ans, rue Fraser — François Vandamme, 57 ans, rue Saint-Roch.

Change et Fonds publics

J. BULTEB

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons de tout le monde et officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs sinon que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 3 juin 1898.

Le marché de la Rente française a été tout particulièrement favorisé cette semaine. Les rachats des vendeurs découverts et les demandes d'une nouvelle couche d'acheteurs ont porté le 3 0/0 de 97.37 à 98.20.

Le 3 1/2 s'est immobilisé à 106.

Le tonus des *sociétés de crédit a été excellente*. La Banque de France s'est tenue à 3950.

Le Crédit Foncier a progressé de 800 à 98.

Cet établissement vient de conclure complétement avec les groupes engagés devant la cour d'appel de Paris dans l'affaire Bez, autour de laquelle il avait été fait tant de bruit il y a trois ans.

Le Comptoir national d'escompte est ferme à 485 fr.

Sa situation et l'accroissement du chiffre de ses prêts intéressent des cours plus élevés.

Le Crédit lyonnais se passe de 780 à 788. Les négociations avec la ville de Lille pour le contrôle du plus clair de ses exploitations gazières.

On doit à 470 sur la Société générale. Les actions, elle est à 30 francs au-dessous de son pair normal.

Très bonne tenue de l'action des Immeubles de France à 497.50. Les obligations 3 et 4 0/0 cédées 386 et 470, ne sauraient tarder à regagner leur cours de mai.

D'après le rapport présenté à l'assemblée générale de la Foncière lyonnaise, le 15 mai dernier, les bénéfices de 1897 ont été de 506.000 fr., dépassant 497.000 fr. cours de 1896.

L'appel de fonds décidé par le conseil après l'assemblée de novembre dernier est parvenu de réduire 1898, l'ensemble du passif à 30 millions, représenté par des obligations 3 0/0, dont le service exigera une annuité de 1.500.000. Or, les immeubles rapportent 2.800.000.

Dans ces conditions l'obligation à 227.50 est avantageuse.

Les sociétés nombreuses que la Société Nicolas de transports maritimes, soit même des municipalités du littoral méditerranéen, des chambres de commerce et des conseils généraux des Compagnies de Chemins de fer assignent l'avenir de cette entreprise et on conçoit que ses titres ne se recherchée.

La société de la Calédonie, par sa combinaison d'assurance qui garantit ses actions un minimum de revenu, appelle l'attention des capitaux de placement, puisque les actions ont rapporté en moyenne du coupon, pendant 20 ans 5 0/0 d'intérêt au minimum.

On demande à 443 75 l'obligation du chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne. Cette dette doit amortir rapidement à 500 fr., puisque, à ce prix, il donnera encore 5 0/0 net, les titres étant à la charge de la compagnie.

L'obligation du Chemin de fer de l'Equateur est à 320.

L'obligation des Chemins économiques fait à 425 en hausse de 5 fr.

Ch. HEYMAN et Cie

10, rue du Quatre-Septembre. — Paris

Le Comptoir de Change

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

LILLE — ROUBAIX

60 bis, rue Nationale ; 6, rue de la Gare.

PAIE immédiatement à présentation ou encaissement ni le intervalle.

1° *Sans frais* les coupons : Russes, Hongrois, Anglais, Suédois, Chemins de fer français, etc., etc.

2° Tous autres Coupons Français et Etrangers, à toute époque avant l'échéance, moyennant commission variant suivant le délai d'escompte.

3° Tous titres remboursables.

Achète et vend à forfait toutes valeurs négociables Titres contre espèces.

ACHETE à des conditions par cotés rien même titres contre espèces, sans frais aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Berlin, Londres, Amsterdam.

Vente avec option de revente après trage à 2 francs d'écart de Valeurs à lots de tout repos telles que Lots Congo, Bons Panama, Bruxelles, Anvers, etc., etc. sans frais.

Conditions particulières pour les Sociétés financières.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

	Mai 1897 Laine	Mai 1897 Kilos	Mai 1898 Laine	Mai 1898 Kilos
Soies	25	100	3	300
Laines peignées	635	1.135.174	710	1.460.792
Laines diverses	386	411.777	997	429.148
Blousses	76	96.577	1.018	401.401
Cotons	174	105.563	162	227.479
			174	191.565
Totaux	1.814	1.799.881	2.921	2.183.917

Conditionnements	5.808
Analyses	1.108
Tirages	133

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE.

ANEMIE — FER QUEVENNE

DÉPURATIF INCOMPARABLE
Le Grand Régénérateur du Sang
ROB LECHAUX
Sucs Végétaux concentrés de Cresson et de Salsepareille rouge
FORTIFIE, RENOUVELLE LE SANG
Donne la Santé, la Force, la Vie
Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur
Demander le Rob Lechaux qui a également le mérite de nettoyer le Sang
Seul Dépôt : MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, Rue Victor-Hugo, 164, BORDEAUX
Détail dans toutes les bonnes Pharmacies

Demandez à PARIS
Maison du
PONT-NEUF
Les Pantalons CATALOGUE et les Vêtements pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS
ENVOI GRATIS ET FRANCO
Complets haute mode 17f50
Vestons doublé chine 9f50
Pantalons nouveauté 10f25
Pardessus draperie mode bellecloture 11f
ENFANTS Costume ou Pardessus 6f90
Vêtements de DAMES Tailleur Blouse Lingerie 10f
COMMUNION Complet 10f
Les Vêtements France de Paris dans toute la France à partir de 20 francs
DEMANDEZ le CATALOGUE AUX PRIX NETS de la Maison du PONT-NEUF Paris
PAS de SUCCURSALES

HYGIÈNE DE LA BOUCHE
Rien n'égale l'efficacité du COALTAR SAPONINÉ Le Beuf, pour purifier la bouche, rafraîchir les dents décharnées et détruire les animalcules qui s'y développent souvent ; il constitue le dentifrice le plus sain, le plus hygiénique et le plus économique ; une pâtisserie de condition n'est pas sans importance pour un produit d'un usage journalier.
Prix du flacon : 1 fr. Dans toutes Pharmacies.

Le Droit à la Santé
Si, grâce aux réformes successives, tout le monde jouit aujourd'hui de ses droits politiques de citoyen, chacun doit également avoir le droit de vivre en bonne santé.
C'est pour donner à tous le moyen facile de profiter de ce droit précieux que M. Mario Lechaux, Pharmacien-Chimiste et populaire à Bordeaux, a composé son Rob Lechaux (aux jus d'herbes), dépuratif par excellence, le lapéraille dans toutes les maladies qui sont la conséquence de l'altération du sang, stimule l'appétit, donne des couleurs et des forces. C'est cet excellent Rob Lechaux qu'une foule de malades réputés incurables, doivent leur vie et leur santé.
Dépôts Lille : Pharmacie du docteur Quil, rue Nationale ; Pharmacie Lebon, place Rihour ; Pharmacie Gaudin, place Rihour ; Pharmacie Dupuis, rue Faidherbe ; Pharmacie Dewez, r